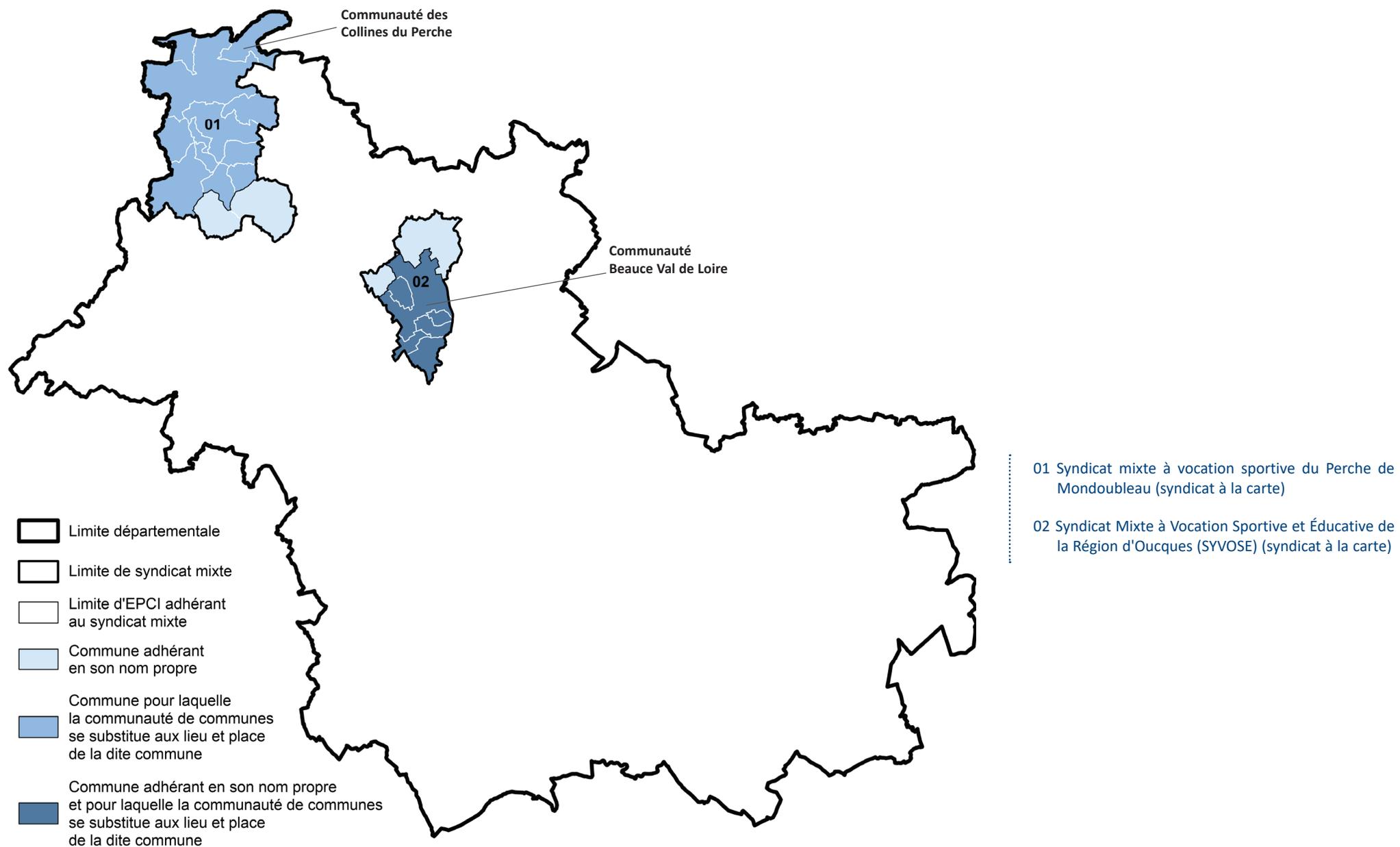


Syndicats mixtes à vocation sportive ou éducative

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre d'adhérents		Nb de communes couvertes (dt en Loir- et-Cher)	Population en 2022	Compétences
			communes	EPCI			
01	Syndicat mixte à vocation sportive du Perche de Mondoubleau (syndicat à la carte)	2017	2	1	14 (14)	7 346	<p>Construction, aménagement, entretien et gestion de la Halle des Sports située à Mondoubleau ;</p> <p>Gestion contractuelle du Dojo du collège de Mondoubleau, équipement sportif construit par le Conseil départemental en 2004, mis à disposition du syndicat par convention et utilisé par le collège de Mondoubleau et les associations locales ;</p> <p><i>La commune de Danzé adhère pour la seule compétence portant sur la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la Halle des Sports située à Mondoubleau.</i></p>
02	Syndicat Mixte à Vocation Sportive et Educative de la Région d'Oucques (SYVOSE) (siège à Oucques La Nouvelle) (syndicat à la carte)	1981	8	1	8 (8)	2 889	<p>Compétence sportive : Acquisition et aménagement de terrains ; Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs ; Acquisition, gestion de l'ensemble du mobilier et du matériel nécessaires ;</p> <p>Compétence éducative : Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ; Transport scolaire ; Organisation et gestion de la restauration scolaire ; Accueil périscolaire ; Acquisition, entretien et gestion du mobilier, matériel et fournitures scolaires ; Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements immobiliers.</p> <p><i>La commune de Vievy-le-Rayé n'adhère que pour la compétence sportive.</i> <i>La communauté de communes Beauce Val de Loire adhère uniquement à la compétence éducative, en substitution à ses communes membres de Boisseau, Conan, Epiais, Oucques La Nouvelle, Rhodon et Villeneuve-Frouville.</i></p>

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2025, INSEE - RP 2022

Syndicats mixtes à vocation sportive ou éducative



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2025